



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe conformément à l'**arrêté préfectoral n°R02-2022-05-04-00004 du 25 juillet 2022**, préalable à la déclaration d'utilité publique et détermination des parcelles relevant du projet d'expropriation de sept biens exposés à un risque naturel majeur au lieu-dit « Fantaisie Est » – Lotissement « Les Charmettes » – Quartier Morne Calebasse – Ville de Fort-de-France

Cette enquête publique d'une **durée de quinze (15) jours** consécutifs se déroulera du **1^{er} septembre 2022 au 15 septembre 2022 inclus, à la mairie de Fort-de-France, siège de l'enquête publique.**

Monsieur Jean-Pierre SECROUN est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000003 / 97 du 24 mars 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Fort-de-France pour recevoir ses observations écrites et orales du public, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

Judi 1 ^{er} septembre 2022	8h00 – 12h00	Ouverture et permanence
Lundi 05 septembre 2022	8h00 – 12h00	Permanence
Vendredi 09 septembre 2022	8h00 – 12h00	Permanence
Judi 15 septembre 2022	8h00 – 12h00	Permanence et clôture

Le dossier d'enquête publique conjointe complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de fort-de-france, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Fort-de-France et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Fort-de-France, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

Le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL)

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

Mme Clémentine MONTANÉ – Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL)
Service Risques Énergie Climat – Cheffe de l'unité risques naturels (URN) – ☎ : 05 96 59 58 47
✉ : clementine.montane@developpement-durable.gouv.fr

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Fort-de-France et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Schoelcher, le **11 6 AOUT 2022**

Pour le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,
La Cheffe de la Mission
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques


Valérie GUAUVÉIA